

# MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Examen d'attestation de capacité à l'exercice de la profession de transporteur public routier de marchandises (MAYOTTE)  
(arrêté du 28 décembre 2011)

## Session du 9 octobre 2024

*N.B. : Il est interdit aux candidats de signer leur composition ou d'y mettre un signe quelconque pouvant indiquer la provenance de la copie.*

### **OPTION : MARCHANDISES MAYOTTE**

**I – Q.C.M. sur 100 points.....page 2 à 8**

50 questions à choix multiples portant sur les matières suivantes

- Aspects juridiques de la vie de l'entreprise
- Gestion commerciale et financière de l'entreprise
- Réglementation sociale
- Réglementation professionnelle
- Normes et exploitation techniques
- Sécurité

1 fiche réponse Q.C.M.

Une seule réponse est admise par question parmi les 4 propositions

**II – EPREUVE A REPONSES REDIGÉES sur 100 points :.....pages 10 à 13**

Vous composerez sur les copies et intercalaires et copies d'examen qui vous ont été remis au début et en cours des épreuves. Les épreuves composées sur papier brouillon ne seront pas prises en considération.

**IMPORTANT**  
**VERIFIER QUE VOTRE DOSSIER EST COMPLET**  
**VERIFIER SOIGNEUSEMENT LA NUMEROTATION DES PAGES**

## Recommandations importantes aux candidats

### Vous devez :

- composer sur la grille réponse fournie à cet effet avec le sujet (une grille réponse pour la totalité du sujet) ;
- renseigner le bandeau d'anonymat de la partie supérieure de la grille réponse , en MAJUSCULES ; rendre la grille en fin d'épreuve, même si aucune réponse n'a été apportée sur une ou plusieurs questions.

Seules les réponses portées sur la grille sont prises en compte et notées.

Consignes pour renseigner la grille de QCM de la grille réponse :

- Avec un stylo bille ou un stylo encre (noir ou bleu), cocher la case qui correspond à la réponse que vous considérez juste, une seule réponse possible. Toute grille raturée ou non proprement remplie ne pourra pas être corrigée dans sa totalité.
- Il convient, sur cette grille, de cocher à l'aide d'une croix la case correspondant à la réponse à chaque question, en veillant à bien centrer la croix dans la case comme indiqué ci-dessous, sans dépasser le contour de la case.

Exemple :

Cocher les cases :

Questions / Réponses	1
A	X
B	
C	
D	

*(Les réponses cochées ci-dessus sont des exemples. Elles ne sont pas le reflet des réponses attendues dans le sujet proposé.)*

Pour chaque question, une seule réponse est exacte. Vous ne devez donc retenir qu'une seule proposition de réponse. Si vous cochez plus d'une proposition, votre réponse sera considérée comme nulle.

Si plusieurs cases d'une même question sont marquées, totalement ou partiellement, la note de 0 sera automatiquement attribuée à cette question.

En cas de rature ou d'erreur, le candidat peut demander une seconde grille au surveillant. Une seule grille sera rendue en fin d'épreuve.

## QCM

### QUESTION N° 1 :

Il y a contrat de transport juridiquement formé quand :

- a. les parties sont d'accord sur la nature et le prix de la prestation
- b. les parties se sont obligatoirement entendues par acte écrit sur la nature et le prix de la prestation fournie
- c. la marchandise est livrée
- d. le document de suri a été *renseigné* par le remettant :

### QUESTION N° 2 :

transport routier intérieur de marchandises, le délai pour intenter une action récursoire

- a. est d'un mois à dater de la livraison :
- b. est d'un mois à dater de l'action principale :
- c. s'ajoute au délai de prescription
- d. annule le délai de prescription :

### QUESTION N° 3 :

L'émission d'un chèque sans provision pour la première fois entraîne envers le tireur

- a. une injonction de la part de la banque à ne plus émettre de chèque pendant un an ;
- b. une injonction de la part de la banque à régulariser sous 30 jours :
- c. une sanction pénale
- d. la restitution de toutes les formules de chèque en sa possession ;

### QUESTION N° 4 :

En principe, le délai de la prescription *en* matière commerciale est de :

- a. 1 an :
- b. 5 ans.
- c. 10 ans ;
- d. 30 ans :

### QUESTION N° 5 :

La cessation de paiement d'une société commerciale est :

- a. l'impossibilité de faire face au passif exigible avec son actif disponible ;
- b. la perte de la moitié de son capital social ;
- c. une infraction imputable aux dirigeants de la société
- d. la tenue d'une comptabilité irrégulière au regard des dispositions légales ;

### QUESTION N° 6 :

Dans une société à responsabilité limitée (SARL), l'approbation des comptes annuels est effectuée par :

- a. l'assemblée générale ordinaire :
- b. l'assemblée générale extraordinaire ;
- c. le commissaire aux comptes :
- d. l'expert-comptable :

### QUESTION N° 7 :

Les associés d'une SARL (société à responsabilité limitée) peuvent demander communication des comptes annuels du dernier exercice complet :

- a. à tout moment ;
- b. seulement au gérant et si celui-ci accepte :
- c. seulement lors de l'assemblée générale ordinaire ;
- d. seulement lors de l'assemblée générale d'approbation des comptes

### QUESTION N° 8 :

Dans une SARLU (SARL Unipersonnelle), hors faute de gestion, le gérant est responsable :

- a. de la totalité des dettes sociales ;
- b. des dettes sociales sur ses biens personnels
- c. des dettes sociales à concurrence de ses apports ;
- d. des dettes sociales à concurrence de son chiffre d'affaires annuel ;

### QUESTION N° 9 :

Un fonds de commerce ne peut pas inclure :

- a. la marque commerciale ;
- b. le local dans lequel s'exerce le commerce ;
- c. les stocks de matières consommables ;
- d. le matériel et mobilier de bureau ;

**QUESTION N° 10 :**

Suite à un contrôle, une infraction pour défaut de visite technique est relevée sur un véhicule d'une entreprise de transport. La responsabilité pénale de cette infraction incombe :

- a. au conducteur salarié du véhicule ;
- b. au représentant légal de l'entreprise, propriétaire du véhicule ;
- c. au donneur d'ordre du transporteur ;
- d. à un responsable salarié non délégataire ;

**QUESTION N° 11 :**

En transport national, en l'absence de convention écrite, le transporteur peut :

- a. limiter unilatéralement sa responsabilité en fonction de la valeur réelle des marchandises ;
- b. signifier au donneur d'ordre que ses marchandises sont transportées à ses risques et périls ;
- c. se référer aux limites d'indemnités des contrats types ;
- d. se retrancher derrière les limites d'indemnités du contrat type location ;

**QUESTION N° 12 :**

La forclusion en transport signifie :

- a. le renversement de la charge de la preuve ;
- b. la mise en place de l'expertise judiciaire ;
- c. l'extinction irrémédiable de toute action en réparation ;
- d. le délai de prescription pour toute action en réparation ;

**QUESTION N° 13 :**

Dans une société commerciale, le montant des dividendes distribués aux associés (ou actionnaires) est fixé par :

- a. l'assemblée générale des associés (ou actionnaires) ;
- b. les dirigeants de la société ;
- c. le commissaire aux comptes ;
- d. l'expert-comptable de la société ;

**QUESTION N° 14 :**

Le retrait par le préfet de région de l'autorisation d'exercer la profession de transporteur peut être contesté par l'entreprise devant le tribunal :

- a. de commerce ;
- b. judiciaire ;
- c. administratif ;
- d. de police ;

**QUESTION N° 15 :**

Le respect de la condition de capacité financière d'une entreprise de transport public routier est fonction du :

- a. fonds de roulement de l'entreprise ;
- b. montant des capitaux propres de l'entreprise ;
- c. montant des capitaux permanents de l'entreprise ;
- d. chiffre d'affaires du dernier exercice ;

**QUESTION N° 16 :**

Dans les capitaux propres au passif du bilan, les réserves permettent :

- a. d'augmenter les dettes financières de l'entreprise ;
- b. d'affecter en ressources tout ou partie des bénéfices réalisés ;
- c. de conserver une partie du bénéfice sur un compte bloqué en banque
- d. de constituer une provision pour l'URSSAF ;

**QUESTION N° 17 :**

La dépréciation d'un stock se constate par l'enregistrement :

- a. d'une provision ;
- b. d'un amortissement ;
- c. d'une perte exceptionnelle
- d. d'une moins-value ;

**QUESTION N° 18 :**

L'amortissement d'un bien correspond :

- a. au montant des annuités de l'emprunt ayant permis de l'acquérir ;
- b. à sa perte de valeur sous l'effet du temps et de son utilisation ;
- c. à la rémunération minimale que l'on attend de cet investissement ;
- d. à un décaissement de trésorerie sur plusieurs exercices ;

**QUESTION N° 19 :**

Lors d'une traversée à bord d'un ferry, le conducteur routier est autorisé à interrompre son repos journalier :

- a. 1 fois 15 minutes ;
- b. 2 fois 15 minutes ;
- c. 2 fois sans dépasser une heure au total ;
- d. 1 fois 1 heure ;

**QUESTION N° 20 :**

La visite médicale d'information et de prévention (hors postes à risques) doit être pratiquée :

- a. avant la prise effective du poste de travail ;
- b. avant la fin de la période d'essai ;
- c. après la fin de la période d'essai ;
- d. dans les trois mois à compter de la prise effective du poste de travail ;

**QUESTION N° 21 :**

Un contrat de travail à durée déterminée est requalifié en contrat à durée indéterminée lorsque :

- a. le contrat ne précise pas de période d'essai ;
- b. le motif pour lequel il est conclu n'est pas indiqué ;
- c. le contrat est rompu avant le terme ;
- d. il est conclu pour remplacer un salarié absent ;

**QUESTION N° 22 :**

La période d'essai d'un conducteur en cas d'absence maladie :

- a. n'a pas d'incidence pour apprécier les aptitudes du salarié ;
- b. est un motif de rupture du contrat de travail ;
- c. est rémunérée sans délai de carence ;
- d. doit être prolongée de la même durée que celle de l'absence maladie ;

**QUESTION N° 23 :**

Au regard de sa durée et de sa périodicité, la formation continue obligatoire des conducteurs routiers est de 35 h :

- a. tous les 6 mois ;
- b. tous les 5 ans ;
- c. par an ;
- d. tous les 3 ans à partir de 60 ans ;

**QUESTION N° 24 :**

Avant toute embauche, il y a lieu de :

- a. prévenir l'inspecteur du travail ;
- b. faire une déclaration préalable à l'embauche (DPAE) auprès de l'URSSAF ;
- c. établir un contrat de travail ;
- d. adresser copie du contrat de travail à l'inspection du travail ;

**QUESTION N° 25 :**

Devant le conseil de prud'hommes, le délai de prescription applicable à toute action portant sur l'exécution du contrat de travail est de :

- a. 7 ans ;
- b. 5 ans ;
- c. 3 ans ;
- d. 2 ans ;

**QUESTION N° 26 :**

L'ouverture d'un droit à congés payés de 2,5 jours ouvrables a lieu dès que le salarié a travaillé à temps complet chez le même employeur :

- a. 10 jours de travail effectif ;
- b. 3 semaines de travail effectif ;
- c. 1 mois de travail effectif ;
- d. 2 mois de travail effectif ;

**QUESTION N° 27 :**

La durée quotidienne du temps de service du personnel roulant ne peut excéder :

- a. 12 heures ;
- e. 11 heures ;
- b. 10 heures ;
- c. 9 heures ;

**QUESTION N° 28 :**

**La garantie minimale de rémunération de l'amplitude mensuelle (GMA) peut s'appliquer aux :**

- a. personnels caristes de l'entreprise de transport ;
- b. personnels sédentaires de l'entreprise de transport ;
- c. conducteurs grands routiers ou longues distances ;
- d. conducteurs courtes distances ;

**QUESTION N° 29 :**

**Le protocole d'accord sur le travail de nuit concerne :**

- a. l'ensemble du personnel ;
- b. seulement les conducteurs ;
- c. seulement le personnel sédentaire ;
- d. l'ensemble du personnel sauf les cadres ;

**QUESTION N° 30 :**

**Dans les entreprises d'au moins 50 salariés, le règlement intérieur, établi par l'employeur doit :**

- a. concerner les qualifications et rémunérations des salariés ;
- b. concerner les règles d'hygiène et de sécurité applicables dans l'entreprise ;
- c. être transmis aux chambres syndicales des syndicats représentés dans l'entreprise ;
- d. être soumis pour avis à la Commission paritaire régionale interprofessionnelle avant sa mise en application ;

**QUESTION N° 31 :**

**Au moment de la rupture du contrat de travail, lors d'un licenciement pour faute lourde, l'employeur doit remettre obligatoirement au salarié :**

- a. une attestation Pôle Emploi signée pour lui permettre de faire valoir ses droits aux allocations chômage ;
- b. une indemnité compensatrice de fin de contrat ;
- c. une indemnité compensatrice de préavis ;
- d. un document d'information sur le montant des droits à formation acquis par ce salarié sur son compte personnel de formation (CPF) ;

**QUESTION N° 32 :**

**Le contrat type sous-traitance s'applique entre :**

- a. un transporteur et le transporteur public qu'il a affrété ;
- b. le groupeur et le dégroupéur ;
- c. l'organisateur de transport et l'expéditeur ;
- d. le transporteur et le destinataire ;

**QUESTION N° 33 :**

**Au sens de la loi, les prestations autres que la conduite du véhicule et la préparation de celui-ci aux opérations de chargement et de déchargement, sont des prestations :**

- a. accessoires ;
- b. annexes ;
- c. secondaires ;
- d. auxiliaires ;

**QUESTION N° 34 :**

**La loi prévoit qu'à défaut de stipulations contractuelles identifiant les charges de carburant, celles-ci sont déterminées par référence au prix du gazole publié par le :**

- a. code des transports ;
- b. Journal officiel
- c. bulletin officiel du ministère des transports ;
- d. comité national routier ;

**QUESTION N° 35 :**

**L'article L.3222-6 du code des transports prévoit que toute prestation annexe non prévue par le contrat de transport qui cause un dommage engage la responsabilité :**

- a. de l'entreprise de transport ;
- b. du commissionnaire de transport ;
- c. du transitaire ;
- d. de l'entreprise bénéficiaire de la prestation ;

**QUESTION N° 36 :**

**Pèse sur le transporteur routier :**

- a. une responsabilité simple pour les dommages aux marchandises ;
- b. une présomption de responsabilité pour les dommages aux marchandises ;
- c. une responsabilité uniquement pour les dommages apparents ;
- d. une présomption de responsabilité uniquement pour les dommages apparents ;

**QUESTION N°37 :**

Tout changement de nature à modifier la situation de l'entreprise inscrite à l'un des registres des professions réglementées du transport, doit être porté à la connaissance du préfet de région dans un délai maximum de :

- a. 8 jours ;
- b. 15 jours ;
- c. 28 jours ;
- d. 31 jours ;

**QUESTION N° 38 :**

Selon l'article L.132-8 du Code de commerce, sont garants du paiement au transporteur du prix du transport :

- a. le donneur d'ordre et le transitaire ;
- b. l'expéditeur et le destinataire ;
- c. le transporteur principal et le transitaire ;
- d. le voiturier et le destinataire ;

**QUESTION N° 39 :**

Légalement, un prix de transport doit couvrir :

- a. au moins des charges fixes et variables de l'entreprise de transport ;
- b. uniquement le flux de liquidités de l'entreprise ;
- c. uniquement les charges relatives au renouvellement des véhicules ;
- d. uniquement la retraite du chef de l'entreprise de transport ;

**QUESTION N° 40 :**

Combien de carte(s) de tachygraphe un conducteur peut-il détenir au maximum ?

- a. 4 ;
- b. 3 ;
- c. 2 ;
- d. 1 ;

**QUESTION N° 41 :**

Un transporteur arrive à l'heure convenue pour prendre en charge un envoi de 20 tonnes ; en application du contrat type dit "général" relatif aux transports publics de marchandises, son véhicule devra normalement être chargé dans un délai de :

- a. 1 h ;
- b. 1 h 30 ;
- c. 2 h ;
- d. 3 h ;

**QUESTION N° 42 :**

Le délai de transport tel que prévu par le contrat type dit "général" est de :

- a. 1 jour pour 400 km ;
- b. 1 jour pour 450 km ;
- c. 2 jours pour 500 km ;
- d. 3 jours pour 500 km ;

**QUESTION N° 43 :**

Pour satisfaire à l'exigence d'établissement, l'entreprise doit disposer :

- a. d'un établissement réceptionné par une chambre de commerce et d'industrie ;
- b. de locaux référencés dans une nomenclature d'activités tenue par une chambre de commerce et d'industrie ;
- c. de locaux référencés dans une nomenclature d'activités tenue par une chambre des métiers ;
- d. d'un établissement référencé dans la nomenclature d'activités françaises (code APE) ;

**QUESTION N° 44 :**

Si les réserves du destinataire ne sont pas acceptées le jour de la livraison des marchandises, cette personne doit les

- a. confirmer à l'expéditeur dans les 3 jours suivants non compris les jours fériés ;
- b. signaler à son assureur dans les 3 jours suivants non compris les jours fériés ;
- c. confirmer au transporteur dans les 3 jours suivants non compris les jours fériés ;
- d. confirmer à l'assureur du transporteur dans les 3 jours suivants ;

**QUESTION N° 45 :**

La preuve d'un contrat de transport en national peut être apportée par :

- a. la déclaration en douane ;
- b. la licence de transport intérieur ;
- c. la licence communautaire ;
- d. la lettre de voiture ;

**QUESTION N° 46 :**

La longueur totale d'un train double peut être portée à

- a. 18 m ;
- b. 19,25 m ;
- c. 18,75 m ;
- d. 20,35 m ;

**QUESTION N° 47 :**

La masse maximale autorisée d'un ensemble routier (train routier) comportant 4 essieux ne doit pas dépasser :

- a. 32 tonnes ;
- b. 35 tonnes ;
- c. 38 tonnes ;
- d. 40 tonnes ;

**QUESTION N° 48 :**

Le code de la route prévoit une mesure d'immobilisation du véhicule lorsque le dépassement de la masse autorisée est supérieur à :

- a. 1 % ;
- b. 5 % ;
- c. 10 % ;
- d. 15 % ;

**QUESTION N° 49 :**

Lors d'un transport de colis de marchandises dangereuses, les consignes écrites devant se trouver à bord du véhicule, sont délivrées au conducteur par :

- a. le conseiller à la sécurité du destinataire ;
- b. l'expéditeur ;
- c. l'employeur ;
- d. le fabricant ;

**QUESTION N° 50 :**

Un extincteur doit être vérifié tous les :

- a. 6 mois ;
- b. 12 mois ;
- c. 24 mois ;
- d. 36 mois ;



Votre N° de candidat :

## A rendre avec la copie

### QUESTIONNAIRE A CHOIX MULTIPLES

1	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
2	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
3	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
4	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
5	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
6	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
7	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
8	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
9	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
10	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
11	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
12	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
13	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
14	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
15	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
16	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
17	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
18	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
19	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
20	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
21	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
22	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
23	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
24	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
25	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>

26	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
27	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
28	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
29	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
30	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
31	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
32	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
33	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
34	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
35	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
36	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
37	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
38	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
39	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
40	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
41	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
42	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
43	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
44	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
45	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
46	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
47	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
48	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
49	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
50	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>

## QUESTIONS REDIGÉES : "GESTION MARCHANDISES MAYOTTE"

Temps conseillé : 2 h 30 - noté sur 100 points

Les réponses devront impérativement être portées sur les copies  
Les feuilles de brouillon ne seront pas notées  
Le détail des calculs devra être indiqué sur la copie

### **PROBLÈME N° 1** (50 points)

L'entreprise MABUS existe depuis 1998. Elle souhaite démarrer au 1<sup>er</sup> janvier prochain une activité nouvelle de transport public routier de marchandises générales (TRM), limitée à Mayotte.

À ce jour, elle exploite plusieurs véhicules dédiés au transport public routier de voyageurs (TRV), avec principalement la réalisation de transports scolaires et périscolaires.

Pour la réalisation de cette activité nouvelle, l'entreprise envisage d'exploiter plusieurs véhicules. dont un camion ayant les caractéristiques suivantes :

- Camion porteur carrossé en plateau,
- PTAC (Poids Total Autorisé en Charge) : 15 tonnes.

#### **Question n°1** (4 points)

La seule attestation de capacité professionnelle en transport de personnes par route permettra-t-elle de cumuler les deux activités (TRV et TRM) ?

Justifiez votre réponse.

#### **Question n°2** (4 points)

L'entreprise MABUS cherche à recruter un conducteur pour la conduite du camion de 15 T. Elle vient de recevoir la candidature d'un jeune homme qui n'a jamais exercé le métier de conducteur routier. Quelles sont les deux qualifications (titres) ouvrant droit à la conduite de ce gabarit de véhicule à Mayotte, dont devra être titulaire ce conducteur ?

#### **Question n°3** (6 points)

L'entreprise MABUS a élaboré un livret qu'elle remet aux conducteurs de l'activité TRV, rappelant les différentes règles, notamment de sécurité routière.

Elle envisage le même livret pour les conducteurs de la nouvelle activité TRM.

- a) Dans les deux situations suivantes, qui est le responsable pénal d'une infraction :
  - D'excès de vitesse en situation de circulation sur la voie publique ?
  - D'absence de la copie conforme de la licence de transport intérieur à bord du véhicule de transport ?
- b) Pour transporter une échelle de grande longueur sur un véhicule routier, quelle est la longueur maximale du dépassement autorisé à l'avant du véhicule ?

**Question n°4** (16 points)

Pour démarrer son activité, l'entreprise MABUS souhaite répondre à la demande d'une entreprise de maçonnerie industrielle pour tin transport de plaques en béton préfabriquées destinées à l'extension de bâtiments. Caractéristiques du camion :

- Porteur de 2 essieux muni d'une carrosserie plateau.
- Longueur utile de chargement : 4,70 m.
- Largeur utile de chargement : 2,55 m.
- PTAC (poids total autorisé en charge) : 15 tonnes.
- PV (poids à vide) : 7 tonnes.

Caractéristiques de la cargaison contenant 2 plaques de béton :

- 1<sup>ère</sup> plaque : 6 x 1,55 x 0,20 m,
- 2<sup>ème</sup> plaque : 4,5 x 1,55 x 0,20 m.
- Densité : 2 400 kilogrammes / m<sup>3</sup>.

L'industriel souhaite que le transport des 2 plaques soit effectué à plat en même temps à l'aide d'un seul véhicule de transport, et précise que la marchandise n'est pas fragile.

- a) Calculez la charge utile du véhicule.
- b) Calculez le volume total de la marchandise transportée.
- c) Calculez le poids total des 2 plaques.
- d) Le transport simultané des 2 plaques côte à côte est-il possible, compte-tenu des caractéristiques de ce véhicule ?

Le paramètre suivant est à considérer : 20 kg d'accessoires (chevrons de bois, cales, sangles) utilisés pour l'arrimage de la cargaison au véhicule.

Détaillez votre réponse en termes de :

- poids total,
- longueur,
- largeur.

**Question n°5** (18 points)

Pour déterminer le coût de revient de son porteur de 15 tonnes, l'entreprise MABUS a recensé les données prévisionnelles annuelles suivantes :

entretien, réparations, diverses consommations liées à ce véhicule : 3 000 e

carburant : 12 000

assurances (véhicule et marchandises) : 2 000 f

crédit-bail : 8 000

rémunération du personnel de conduite pour un emploi à temps partiel : 19 000 €

charges patronales sur les salaires : 3 000 E

charges communes (service administratif, entretien des locaux, ...) : estimées à 30 000 E pour les deux activités TRM et TRV publics, dont 10 % seront affectées à ce véhicule.

- a) Déterminez le coût de revient annuel du véhicule, en le décomposant en :  
coûts variables,  
coûts fixes du véhicule,  
coûts de structure.
- b) Le chiffre d'affaires prévisionnel annuel généré par l'activité de transport routier de marchandises est estimé à 63 000 euros. Calculez le seuil de rentabilité de ce véhicule.
- c) Sur une base de 200 jours d'exploitation et d'une journée de 9 heures de temps de service du binôme camion / conducteur, déterminez le coût horaire de la main-d'œuvre.
- d) L'entreprise MABUS envisage de recourir à un crédit-bail mobilier pour exploiter ce camion.

Qui est propriétaire de ce véhicule durant la durée de ce contrat ?

Quel avantage présente le crédit-bail dans ce contexte d'accroissement d'activité pour l'entreprise ; MABUS ?

**Question n°6** (2 points)

Pour un emploi à temps complet à Mayotte, quel est le nombre annuel minimal de jours de congés acquis par un salarié ?

## **PROBLÈME N° 2** (50 points)

### **Question n°1** (7 points)

Sachant que le montant des capitaux propres inscrits au bilan au titre de l'exercice 2023 est de 20 000 € et que son parc de véhicules sera constitué de 2 véhicules légers (- 3,5 T), combien de véhicules lourds (+ de 3,5 T) au maximum l'entreprise MABUS pourra-t-elle exploiter ?

### **Question n° 2** (8 points)

Dans un bilan, que représentent :

- le capital social,
- les provisions pour risques et charges.
- Citez un exemple de provision pour risques et un exemple de provision pour charges.

### **Question n°3** (12 points)

Établissez le plan d'amortissement linéaire d'un véhicule acquis par l'entreprise et dont les caractéristiques sont les suivantes :

prix d'achat HT du véhicule : 28 500 €  
date d'achat du véhicule : 15/06/2024  
date de mise en service : 01/07/2024  
durée prévue : 5 ans  
exercice comptable : 01/01/N au 31/12/N

Présentez le plan d'amortissement linéaire selon l'ordre suivant :

Années.  
Annuités.  
Cumul des annuités.  
Valeur nette comptable.

### **Question n°4** (9 points)

L'entreprise procède à la cession d'un autre véhicule dans les conditions suivantes :

prix d'achat HT du véhicule : 42 000 €  
prix de cession HT du véhicule : 7 800 €  
cumul des amortissements à la date de cession : 33 600 €

- Calculez la valeur nette comptable du véhicule lors de la cession.
- Calculez la plus ou moins-value de l'opération (déterminez le résultat de l'opération).
- Commentez le résultat obtenu.

**Question n°5** (14 points)

A partir du compte de résultat en annexe 1 :

- rappelez la formule de la valeur ajoutée (VA) et calculez-la ;
- rappelez la formule de l'excédent brut d'exploitation (EBE), puis calculez-le ; rappelez la formule du résultat d'exploitation (RE), puis calculez-le ; rappelez la formule du résultat financier (RF), puis calculez-le ;
- rappelez la formule du résultat courant avant impôt (RCAI), puis calculez-le ;
- rappelez la formule du résultat exceptionnel, puis calculez-le ;
- rappelez la formule du résultat net (RN), puis calculez-le.

## ANNEXE 1

## EXTRAIT DU COMPTE DE RÉSULTAT

MABUS AU 31/12/2023

	Exercice 2023
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	
Chiffre d'affaires	708 512
Reprises sur amortissement et provisions	
Autres produits	6 804
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>715 316</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	
Achats de matières et autres approvisionnements	88 507
Autres achats et charges externes	263 401
Impôts, taxes et versements assimilés	9 652
Salaires et traitements	142 929
Charges sociales	70 757
Dotations aux amortissements et provisions	30 108
Autres charges	9 444
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>614 798</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	
Autres intérêts et produits financiers	0
<b>Total des produits financiers</b>	<b>0</b>
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>	
Intérêts et charges assimilés	36 500
<b>Total des charges financières</b>	<b>36 500</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	
Valeur comptable élément actif cédé	8 400
<b>Total des charges exceptionnelles</b>	<b>8 400</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	
Produit comptable élément actif cédé	7 800
<b>Total des produits exceptionnels</b>	<b>7 800</b>
<b>Impôt sur les sociétés</b>	<b>21 500</b>

Remis en page par :

E-mail [contact@capaplus.fr](mailto:contact@capaplus.fr)<http://www.capaplus.fr>